

Info Crotenay Janvier/février 2022

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/12/2021

Présents : Olivier CAVALLIN, Lois MATIVET, Raphaël COTE, Thierry ROCHE, Gérald BESANCON, Virginie GUYON, Florian CASEAUX, Damien SARTORIS, Amandine MARCHIONINI, Benjamin PETOT, Marie-Véronique GAUTHIER

Absents : Félicien JOUHAM, Carole FAIVRE donnant pouvoir à Damien SARTORIS

Retard : Nicolas MANZONI présent à partir de l'ordre du jour « commission affaires sociales »

Secrétaire de séance : Benjamin PETOT

Le quorum est atteint.

Avant de commencer la séance, un hommage est rendu à David PERNODET par un discours d'Olivier et une minute d'applaudissement de toute l'assemblée en l'honneur de sa mémoire.

Suite au dernier conseil municipal datant du 23 novembre 2021, il a été annoncé que Marie Véronique aurait à sa charge la gestion temporaire du dossier « gestion du personnel ». Marie Véronique a décidé de ne pas s'occuper seule de cette tâche, et après avoir proposé au Maire de l'aider sur d'autres dossiers. Mr le Maire et le conseil prenant acte de cette décision.

Le dernier compte rendu est voté à l'unanimité.

Ordre du jour

1 Auberge d'Emilie

Les travaux avancent, tout se déroule bien pour le moment et le planning de l'avancée des travaux est respecté.

La commission « redynamisation » s'est réunie le lundi 13 décembre afin de statuer sur le choix des artisans pour la rénovation de l'appartement de l'auberge.

Les artisans sélectionnés sont les suivants :

- Menuiserie « porte d'entrée » : Entreprise « Jura Fermeture » pour un montant de 2016.4€ TTC.
- Chappe du salon : Entreprise « Sousa carrelages » pour un montant de 633.60€ TTC.
- Plomberie : Entreprise « Lebas » pour un montant de 6694.16€ TTC.
- Electricité : Entreprise « Mativet » pour un montant de 8313.80€ TTC.
- Placo plâtre/ carrelage : Entreprise « Emonnot Sylvain » pour un montant de 20 282€ TTC.
- Peinture / projeté : Entreprise « Sorgues Laurent » pour un montant de 9585.40€ TTC.
- Cuisine : « BUT » pour un montant de 3320€ TTC
- Eau/assainissement : Entreprise « Dole Jean Michel » pour un montant de 4266€ TTC.

Montant total des travaux de rénovation = 55 111.37€ TTC

Délibération du conseil pour autoriser Olivier à signer les devis et demander les subventions.

Voté à l'unanimité.

2 Ecole

Madame la directrice, dans une lettre, soulève quelques remarques quant à la gestion courante du bâtiment de l'école primaire. Mr le Maire répondra aux demandes. La commission travaux se réunira pour faire un état des lieux du bâtiment de l'école primaire et la cantine garderie.

3 Organisation employés communaux

Aurélie, assurant le remplacement au poste d'ATSEM de Marie-José PETOT, ne prolongera pas son contrat, une remplaçante a été trouvée. Elle rentrera en fonction dès la rentrée janvier et son contrat se terminera le 03 mai 2022.

4 Commission affaires sociales

Marie Véronique s'est entretenue avec une personne du village qui désire une demande d'aide financière de la commune concernant la cantine de son enfant.

Le conseil a décidé de rejeter cette demande pour raison d'équité envers les autres parents d'élèves.

Une abstention lors du vote.

5 Tarif ordures ménagères 2022

Mr le Maire et le conseil ont décidé de ne pas augmenter les prix pour l'année 2022.

90 € / personne seule

180 € / pour un ménage

67.20 € par élève / pour l'EREA + Redevance spéciale

6 Tarif eau année 2022

Mr le Maire et le conseil ont décidé de ne pas augmenter les prix pour l'année 2022.

1.61 € le prix du mètre cube (redevance pollution incluse)

8 € le compteur d'eau

24 € forfait d'abonnement pour un compteur de type résidentiel

48 € forfait d'abonnement pour un compteur de type industriel

7 Tarif affouage 2022

Mr le Maire et le conseil ont décidé de ne pas augmenter les prix pour l'année 2022.

7€ / mètre cube

8 Tarif cantine-garderie 2022

Mr le Maire et le conseil ont décidé de ne pas augmenter les prix pour l'année 2022.

* Tarifs applicable à partir du 01 Janvier 2022

Cantine : 8 € / enfant (repas + 2 heures de garderie)

Garderie : 0.75 € /demi heure

9 Tarif cimetière 2022

Mr le Maire et le conseil ont décidé de ne pas augmenter les prix pour l'année 2022.

- Place columbarium pour 30 ans : 500 €
- Caverne pour 30 ans : 500 €
- Concession cimetière pour 30 ans : 200 €
- Concession cimetière pour 50 ans : 300 €
- Plaque de marbre jardin du souvenir non gravée : 40 €

10 Divers

La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption concernant la vente de la maison de Mme FUMEY Alexandra 11 chemin des Poisets ni sur la vente d'une parcelle appartenant à Mme FUMEY Karine.

La grille d'enceinte ainsi que les obus du monument aux morts ont été démontés pour restauration.

Les feux rouges ont été bâchés volontairement pour éviter les problèmes de circulation en période hivernale.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/01/2022

Présents : Olivier CAVALLIN, Loïs MATIVET, Félicien JOUHAM, Carole FAIVRE, Raphaël CÔTE, Thierry ROCHE, Gérald BESANCON, Nicolas MANZONI, Florian CASEAUX, Benjamin PETOT et Marie-Véronique GAUTHIER.

Excusés : Damien SARTORIS, Amandine MARCHIONINI qui donne pouvoir à Loïs MATIVET et Virginie GUYON qui donne pouvoir à Nicolas MANZONI

Secrétaire de séance : Carole FAIVRE

Le quorum est atteint

Le compte rendu du conseil municipal du 16/12/2021 est adopté à l'unanimité.

La séance du conseil débute par une minute de silence pour rendre hommage aux jeunes décédés dans l'accident du lac de Chalain.

ORDRE DU JOUR

1/Point Auberge d'Emilie : gérance, point travaux, agence postale

Le conseil municipal devait recevoir les futurs gérants qui ont eu un empêchement. Ce n'est que partie remise pour le prochain conseil. L'ouverture du restaurant est espérée pour le mois de mai et les gérants souhaiteraient pouvoir s'installer à CROTENAY d'ici fin mars.

Il faudra trouver un nom pour le restaurant. Un sondage sera réalisé sur le site Facebook de CROTENAY.

La Commune a obtenu la licence IV qui est propre à la Commune et non cessible.

En ce qui concerne les activités qui seront exercées dans « l'Auberge d'Emilie ». Dans un premier temps, les activités de bar, restaurant, épicerie seront mises en place ; puis la restauration collective à partir de la rentrée de septembre 2022 et enfin, la reprise de l'agence postale à partir du 1^{er} janvier 2023.

Il a été voté à l'unanimité le transfert de l'agence postale au futur café de Crotenay en date du 1^{er} janvier 2023.

Point travaux appartement jouxtant l'auberge : la cuisine doit être posée le 30 mars.

L'entreprise DOLE ne peut commencer que mi-février et l'entreprise LEBAS est attendue rapidement.

Il y avait une infiltration sur le toit. Trois tuiles étaient cassées et le chapeau de cheminée usé. Un devis a été demandé pour son remplacement à l'entreprise JOUHAM.

2/Commission animation

La commission animation était composée de Raphaël, Damien et David. Un appel à candidature est lancé afin de remplacer David. Nicolas se propose.

Une réunion pour la fête des plantes sera prévue rapidement.

3/Commission aménagement

Point sur les étangs :

*le règlement a été retravaillé.

*l'étang du bas sera vidé. Un devis a été demandé pour pêcher l'étang à l'entreprise COLIN. Le devis d'un montant de 960 € a été validé en commission. On attend une date et le dégel pour commencer.

*le prix des cartes est identique :

- Cartes annuelles : 50 € pour les personnes ne résidant pas à CROTENAY/25 € pour les habitants/ 12 € pour les moins de 14 ans.

- Cartes journalières : 5 €

Il est précisé que la pêche à la journée est gratuite pour les enfants de moins de 14 ans mais ils doivent être accompagnés d'un adulte.

*l'ouverture : le 1^{er} samedi de mai

*la fermeture : le 1^{er} dimanche d'octobre

*La vente de cartes se fait à la mairie, à l'agence postale communale et au futur café de Crotenay.

Les ventes de cartes pour 2020 ont rapporté 1557 € et pour 2021, 1365 €. En moyenne avant le COVID, les ventes s'élevaient à environ 2500 €.

4/Demande de subventions appartement

Des travaux de plomberie ont dû être engagés pour un montant de 4149,20 € TTC.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de demander des subventions dans le cadre du plan de relance.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

5/Ventes de terrains

*vente d'un terrain à bâtir à Monsieur Laurent HUNOT.

La commune n'exerce pas son droit de préemption.

*vente de deux terrains à l'association de pêche.

Vote pour exercer le droit de préemption : pour 3, contre 10.

Par conséquent la commune n'exerce pas son droit de préemption.

6/Syndicat horticole

La dernière séance s'est tenue le 1^{er} décembre dernier.

Les plans sont toujours très chétifs. Deux communes se sont retirées : MONT SUR MONNET et MENETRUX EN JOUX.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour le retrait de ces deux communes.

7/Point école

Trois détecteurs de CO2 et un purificateur ont été installés dans l'école.

8/Cabane à dons

Une cabane à dons va être mise en place. Il va falloir renforcer le plancher et installer des étagères.

L'idée est de demander aux jeunes du village un coup de mains afin de peindre l'extérieur de la cabane.

Les horaires d'ouverture ainsi que l'emplacement restent à définir.

Informations diverses :

*L'Info Crotenay se fera en version dématérialisée.

*Total des subventions reçues ou à recevoir par la Commune pour l'année 2021 : **181 769,00 €**

*Problème des feux réalisés par les propriétaires du bien dit « au château ».

La mairie a envoyé aux propriétaires une lettre recommandée avec accusé de réception. A la prochaine contravention, Monsieur le Maire utilisera son pouvoir de police pour mettre une amende.

*Madame Hélène VAUDRIT a écrit une lettre à Monsieur le Maire. Il a lu ce courrier au conseil municipal ainsi que sa réponse.

*Dates des conseils municipaux 2022 : 15 février, 17 mars, 12 avril, 19 mai, 14 juin, 5 juillet, 1^{er} septembre, 4 octobre, 8 novembre et 1^{er} décembre.